Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge muzelle	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04 08 2020	venosc	refuge	2			2 montees

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Attention à l'aire de circaète au dessus de Bourg d'Arud. (voir carte déjà transmise)

COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **393 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **29/07 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND